

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 393

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 393 décrétant divers travaux de de réfection de l'entrepôt de sel du port de Valleyfield ainsi qu'un emprunt de 1 750 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

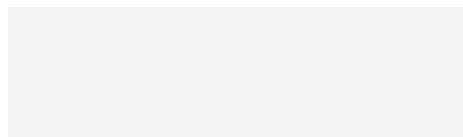
Adoption par le conseil : 19 janvier 2021

Approbation par les personnes habiles à voter : 28 janvier au 12 février 2021

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 7 mai 2021

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, le règlement mentionné précédemment peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 20 mai 2021.



Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe